

**WORLD TRADE ORGANIZATION**

Centre William Rappard  
Rue de Lausanne 154  
Case postale  
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11  
Ligne directe: (41 22) 739  
Téléfax: (41 22) 731 42 06  
Télex: 412 324 OMC/WTO CH  
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/200

23 juin 1995

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT A MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**PROCES-VERBAL DE RECTIFICATION**

Les rectifications qu'il est proposé d'apporter à la Liste CXVII - Malte annexée au Protocole de Marrakech annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ont été portées à la connaissance des participants aux négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay dans le document G/RS/23, en date du 14 décembre 1994.

Etant donné que les objections qui ont été soulevées durant la période de 30 jours prévue à cet effet ont été retirées, ces rectifications ont été approuvées. Le texte pertinent est joint en annexe au présent document.

Agissant en qualité de dépositaire de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, j'ai fait effectuer ces rectifications dans le texte authentique et les ai paraphées dans la liste pertinente, annexée au Protocole de Marrakech.

En foi de quoi, j'ai signé, le 19 mai 1995, le présent procès-verbal de rectification, établi en français, anglais et espagnol.

Renato Ruggiero  
Directeur général

./.

LISTE CXVII - MALTE

Le texte actuel de la Liste CXVII - Malte doit être rectifié comme suit:

<u>Item Number</u>	<u>Column 4 - Bound Rate of Duty</u>		
	%	+	Lm
02.10	50	+	3400 /tonne
07.10	60	+	1000 /tonne
1507.90.00	30	+	20 cents /ltr
1512.19.00	30	+	20 cents /ltr
1515.19.00	30	+	20 cents /ltr
20.01	44	+	800 /tonne
20.03	46	+	800 /tonne
20.05	60	+	1300 /tonne

Column 6 - other duties and charges

6115.20.10	25	cents/pair
6115.20.20	25	cents/pair
6802.23.00	1000	cents/sqm
6802.93.00	1000	cents/sqm